

# **COMMUNE DE SAINT FELIU D AMONT**

*Département des Pyrénées-Orientales Arrondissement : PRADES*

## **Compte rendu de la séance du 21 février 2022**

Madame Florence BAPTISTE, Monsieur Jean-Christophe BOURQUIN, Madame Joselyne CAMPS, Madame Florence CARTA, Monsieur Benjamin CAZES, Madame Christel FORTUNA, Monsieur André GIOANNI, Madame Marie-Françoise LANCIAUX, Monsieur Sylvain LIEGARD, Monsieur Jean-Claude MORAT, Madame Françoise OLIVE, Monsieur Robert OLIVE, Madame Roselyne DIAZ.  
Monsieur Jean-Paul BONNET représenté par Madame Florence BAPTISTE, Monsieur Alain CATALA représenté par Madame Françoise OLIVE

Secrétaire(s) de la séance : Christel FORTUNA

### **Ordre du jour :**

Approbation du compte-rendu de la séance du 10/01/2022

Financement nouvel hôtel de ville

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Personnel Communal

Travaux

Demandes de subventions

Conseil d'Exploitation service de gestion déchets ménagers et assimilés - C.C. Roussillon Conflent

Questions diverses

Avant d'ouvrir la séance Monsieur Le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage aux victimes de la tragédie de Saint Laurent de la Salanque. A l'issue de ce recueillement, l'appel est fait et le quorum vérifié.

### **I) Approbation de compte rendu de la séance du 10/01/2022**

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal qui s'est tenue le 10 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **II) Financement nouvel hôtel de ville**

En liminaire de ce point, Robert OLIVE informe l'assemblée que l'Etat a notifié une aide financière de 200 000€ pour la construction du nouvel hôtel de ville et rappelle le Conseil Départemental s'était déjà engagé à subventionner cet investissement à hauteur de 300 000€.

#### **Financement bancaire (DE 2022 007)**

Considérant que pour la réalisation des travaux et acquisitions prévus (construction du nouvel hôtel de ville) Il y a lieu de recourir à un emprunt ;

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement, Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une proposition établie par la Caisse Régionale du Crédit Agricole, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser le maire à recourir à l'emprunt, pour un montant de 700.000 € (sept cent mille euros) précise que l'emprunt sera réalisé pour servir à financer la construction du nouvel hôtel de ville.

### **III) Déclaration d'intention d'aliéner**

Il est présenté une déclaration d'intention d'aliéner par Maître Benjamin LAVAIL pour le bien cadastré section A n°1532 pour 328 m².

Prix de vente : 68 000€

Les membres du conseil municipal décident de ne pas exercer leur droit de préemption pour cette mutation.

### **IV) Personnel communal :**

#### **Recrutement d'un agent en CDD poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité (DE 2022 008)**

Le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat aidé (CAE/CUI) de JP Marti - agent polyvalent des services techniques va arriver à son terme le 13 mars prochain et Robert OLIVE ajoute que cet agent donne entière satisfaction.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante que considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année 2022 au sein des services techniques municipaux et surtout de tous les projets entrepris (aménagement des bois de la rivière, créations d'espaces verts, entretien des chemins, élagage des arbres...)

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de créer un emploi d'agent contractuel de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement d'activité dit que l'agent exercera des fonctions d'agent polyvalent des services techniques à compter du 14 mars 2022 et ce pour 6 mois (soit jusqu'au 13/09/2022).

### **V) Travaux**

#### **1) TRAVAUX D'ENTRETIEN (arbres / bassin de rétention) (DE\_2022\_009)**

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est impératif qu'un professionnel se charge de l'élagage et l'abattage des arbres qui se trouvent sur le territoire communal et plus particulièrement ceux sis « camps dels boscou ».

Mais aussi de l'entretien (débroussaillage / tonte) du bassin de rétention sud car ce dernier est trop pentu et les services techniques communaux ne sont pas dotés d'engins permettant de réaliser, en régie, cette action.

Monsieur Le Maire présente la proposition financière établie par l'Entreprise ADETE. Le devis s'élève à 29.500 € mais ce montant de dépense sera réparti sur trois exercices budgétaires.

Considérant la proposition d'entretien des espaces formulée par la société ADETE, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer la proposition de la Société ADETE et

indique que le montant maximal de dépenses autorisées pour ces prestations sera de 11.000 € pour l'exercice 2022, de 10.000 € en 2023 et de 8.500 € en 2024.

## **2) CHANTIERS EN COURS ET A VENIR**

Marie-Françoise LANCIAUX présente aux élus les différents travaux que pourrait effectuer le chantier école de Millas à savoir :

- Chantier trottoirs RD916
- Murettes "la Carrerade" (reprise des murettes de l'entrée de la commune, entre le passage à niveau n°23 et le cabinet de kinésithérapie)
- Amphithéâtre (reprise des enduits et remise en état des assises)

Puis M-F Lanciaux informe comme à l'accoutumée l'assemblée sur l'état d'avancement des travaux en cours à savoir :

- Réception du chantier "la Carrerade"
- Marquage au sol "pseudo trottoir" la carrerade
- La charrette qui est en cours de restauration sera bientôt terminée et installée par des services municipaux non loin de l'Arbre de la Laïcité.

## **3) COMMISSION SECURITE**

Sylvain LIEGARD, Marie-Françoise LANCIAUX et André GIOANNI font un compte-rendu des réunions de la commission.

## **VI) DEMANDES DE SUBVENTIONS**

### **1) Conseil Départemental des Pyrénées -Orientales : demande aide financière (DE\_2022\_010)**

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation routière sur lequel travaille une commission mixte composée d'élus du conseil municipal et de personnes non élues.

Les travaux sont estimés pour un montant total de 24 619,40 HT €

Le Maire précise qu'une aide pourrait être accordée par le Conseil Départemental dans le cadre de l'Aide à l'Investissement Territorial (AIT) 2022 pour le financement des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés sollicite auprès du Conseil Départemental et dans le cadre de l'Aide à l'Investissement Territorial (AIT) une subvention qui soit d'un montant le plus élevé possible, puis détermine l'échéancier des travaux, comme suit :

- Printemps 2022 : Consultation
- Été 2022 : Début des travaux
- Automne 2022 : achèvement du chantier

Les élus soulignent aussi que ces travaux sont impératifs car la commune de Saint-Féliu d'Amont est traversée par la RD916 (Avenue du Roussillon, en agglomération), la configuration de notre village fait que cet axe est rectiligne, ce qui entraîne des vitesses excessives en traversée (malgré les panneaux d'entrée de ville limitant la vitesse à 50km/h mais aussi la pose de 2 radars pédagogiques). Cette traversée est urbanisée de part en part. Dans un souci de sécurisation des populations, il est envisagé d'installer 2 feux comportementaux et de faire réaliser une signalisation horizontale (au sol). Dans tout le reste de l'agglomération (centre ancien et lotissements) pour une sécurisation optimale, des marquages au sol et la pose de signalisation

verticale sera réalisée.

L'objectif de ce projet est de réduire la vitesse et de protéger ainsi les piétons et riverains.

2) Appel à projets - Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière - 2022 - Pyrénées-Orientales (DE\_2022\_013)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante l'appel à projets relatif au Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière, considérant que la commune de Saint-Féliu d'Amont envisage de sécuriser la traversée de ville (RD916 / Avenue du Roussillon), après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite le concours financier de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et dit que le montant de l'aide sera le plus élevé possible.

3) ETAT : Construction nouvel Hôtel de Ville - tranche 2

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le dossier de demande de subvention pour la 2ème tranche de la construction du nouvel Hôtel de Ville va être adressé à la sous-Préfecture de Prades et ce selon la délibération de 2020.

**VII) Communauté de Communes ROUSSILLON CONFLENT : Conseil d'Exploitation régie autonome des déchets ménagers et assimilés - Désignation (DE 2022 013)**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que lors de la séance en date du 29 septembre 2021, le conseil communautaire a approuvé la création du budget annexe dédié au service de gestion des déchets ménagers et assimilés et que lors du prochain conseil communautaire de Roussillon-Conflent prévu le 24 février 2022, les statuts de la régie autonome "Déchets ménagers et assimilés" devraient être votés, ce qui permettra la mise en place de la dite régie ainsi que la désignation des membres du conseil d'exploitation.

Monsieur le Maire ajoute que les membres du conseil d'exploitation de la régie dont il est objet seront désignés par le conseil communautaire sur la proposition du Président de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent. Par mail, en date du 9 février 2022, la Communauté de Communes a demandé, afin que chaque commune soit représentée au sein du conseil d'exploitation de la régie que chaque commune membre désigne 1 membre et de communiquer le nom de l' élu qui représentera la commune au sein du conseil d'exploitation de la régie, il ajoute que la communauté de communes préconise que soit proposé un élu conseiller communautaire pour représenter la commune au sein du conseil d'exploitation de la régie. Après avoir entendu, le Maire et en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de proposer au Président de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent de désigner Robert OLIVE pour représenter la commune de Saint-Féliu d'Amont, au sein du conseil d'exploitation de la régie autonome "déchets ménagers et assimilés".

Concernant la Communauté de Communes Roussillon-Conflent et pas spécifiquement le conseil d'exploitation de la régie autonome des déchets, Jean-Christophe BOURQUIN s'étonne que le Maire de Corneilla la Rivière s'exprime dans la presse en indiquant que Corneilla souhaite quitter la Communauté de Communes Roussillon Conflent (CCRC) alors que René Laville est toujours vice-Président de la CCRC.

Robert OLIVE et Florence BAPTISTE disent avoir déjà soulevé ceci lors d'un précédent Conseil Communautaire.

## **VIII) QUESTIONS DIVERSES**

### **1) Nouvelle Mairie**

Marie-Françoise LANCIAUX indique à l'assemblée avoir assistée, à la sous-Préfecture de Prades, le 15 février 2022 à la commission d'arrondissement de sécurité et d'accessibilité et qu'un avis favorable a été émis pour la nouvelle Mairie.

### **2) PLU : zone 5AU**

Monsieur le Maire présente le projet d'un aménageur qui pourrait avoir un impact sur, entre autres, les travaux de réflexion de la commission mixte (élus/non élus) qui se penche sur l'aménagement des bois de la rivière. Si le conseil municipal le décide et après une modification du Plan Local d'Urbanisme la zone référencée 5AU pourrait être ouverte à l'urbanisation et c'est dans ce secteur que pourrait être installé un nouveau boudodrome, un nouveau terrain de tennis et un city stade Robert OLIVE attire cependant l'attention des élus en indiquant que d'ici fin mars un nouveau PGRI (plan de gestion des risques inondations) devrait être réalisé par les services de l'Etat.

### **3) Eglise : Cloches.**

André GIOANNI indique avoir rencontré l'entreprise TERROL pour étudier la possibilité de modifier la sonnerie de l'Angelus, à l'issue de cette réunion, l'entreprise a fait deux devis. Une première proposition pour le remplacement de la centrale de commande et une seconde proposition pour seulement la réparation de la centrale de commande.

La différence de prix étant infime entre les 2 devis et en considérant que l'actuelle centrale de commandes à plus de 25 ans, les élus décident, à l'unanimité d'opter pour le remplacement à neuf et ajoutent que les cloches ne seront pas arrêtées pour autant.

### **4) Coumelade : travaux d'entretien**

Le Syndicat Mixte Têt Bassin Versant a envoyé un courrier indiquant que de nouveaux travaux d'entretien seront entrepris à l'automne prochain.

### **5) "Passajades"**

Joselyne CAMPS informe l'assemblée que la Communauté de Communes Roussillon Conflent propose, par mail, qu'en 2022 soit organisée une nouvelle journée : la date envisagée est le dimanche 15 mai 2022.

La manifestation organisée en 2021, conjointement par le service tourisme de la CCRC et la commune ayant connu un véritable succès, les élus retiennent la date du 15 mai pour une nouvelle édition de ce marché de terroir.

### **6) Création d'un plan d'eau**

Robert OLIVE indique aux élus que suite à la délibération DE-2022-006 relative à l'accord de principes donné pour la création d'un plan d'eau, la Direction Départementale des Territoires et de

la Mer a informé - par courrier - la commune que le pétitionnaire, porteur de projet, doit déposer auprès des services de l'Etat un dossier appelé "Loi sur l'Eau".

Le Maire ajoute, qu'il a transmis cette information au porteur de projet.

#### 7) Police Pluri-communale

Les élus sont informés que plusieurs contrôles de vitesse ont déjà été réalisés à Saint-Féliu d'Amont par les Agents de la Police Pluri-Communale.

#### 8) Antenne relais ORANGE

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a été rendu destinataire d'un courrier envoyé par l'unité de pilotage réseau d'ORANGE par lequel l'opérateur téléphonique demande la possibilité d'installer sur la commune une antenne relais. Le Conseil Municipal refuse unanimement.

#### 9) Commerces ambulants

Le Maire indique aux membres du conseil municipal que l'emplacement réservé aux commerçants ambulants connaît un vif succès .

- Le camion pizza "Pizz'Aledo" (Dylan Genot) vient tous les mardis et samedis (le soir depuis juin 2021)

- La remorque couscous/tajine "Le Zagori" (Brahim AKHDAR) est présente à St-Féliu d'Amont avec Madame Bonnet qui tient un stand de fruits et légumes 2 vendredis par mois (depuis le 11/02/2022)

- Le Food truck "Al'zy Tapas" (Sandie Péjouan), utilisera l'emplacement le soir, un mercredi sur deux et ce à compter de début avril.

#### 10) Conférence

Robert OLIVE informe l'assemblée qu'Antony CORTES - journaliste à Marianne donnera une conférence à la salle polyvalente le vendredi 25 février sur le thème des territoires ruraux.

#### 11) Vie Scolaire

Jean-Claude Morat fait le compte-rendu de la dernière réunion du conseil d'école et indique que le Conseil Municipal des Enfants devrait se remettre en place après la rentrée des vacances du mois de mars.

#### 12) Comptes-rendus de réunions

Robert OLIVE invite les élus qui ont assisté à des réunions à en donner le compte-rendu :

- J. Camps fait une synthèse du dernier conseil syndical du Syndicat Mixte Canigo Grand Site auquel elle a participé en visioconférence.

- F. OLIVE quant à elle fait un condensé de la réunion du conseil syndical du syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion des Nappes du Roussillon.

- R. OLIVE fait le compte-rendu du dernier conseil d'administration de l'Association des Maires des Pyrénées-Orientales qui s'est tenu à Millas et il propose aux conseillers municipaux que lors d'une prochaine séance, une motion soit prise pour que la commune se positionne quant aux débits d'eau réservés et au partage de l'eau.

### 13) "Permis de Louer"

Le Maire indique que déjà plusieurs communes des alentours ont instauré le "Permis de louer", il sera ultérieurement proposé au conseil municipal de statuer sur la mise en place d'une telle mesure à Saint-Féliu d'Amont.

### 14) Incivilités

Le Maire informe les élus qu'un container poubelle (bac jaune) a brûlé devant l'école dans la nuit de samedi à dimanche dernier. Les pompiers sont intervenus pour éteindre l'incendie et le remplacement du bac a été demandé auprès des services de la CCRC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.